

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 septembre 2009

Sous la présidence de M. RIGAL Christian

Etaient présents : ROUQUETTE Christian, MARTY Jean-Pierre, VIGUIER Serge, OULES Elisabeth, ALIES Cédric, MAFFRE Jérôme, OULES Thierry, BLOY Xavier, GALAND Georges, MAFFRE Guy, VIALA Lionel, GOUT Grace, SEGUIER Daniel et AZAIS Alain.

Secrétaire de séance : GALAND Georges

Avance sur répartition des charges 2009 demandée par la Communauté de Communes de Vabre

Suite à une demande de la Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune à Vabre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, exceptionnellement, de faire une avance sur répartition des charges, pour l'année 2009. Cette décision a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Le montant a été fixé à 150 000 € remboursable 1^{er} semestre 2010.

Vente portion terrains à BIAU Guy de Secun

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération du 19 mars 1998, il avait été accepté la demande de déclassement de plusieurs assiettes de chemins ruraux dans le hameau de Sécun, formulé par Monsieur BIAU Guy. Après enquête publique (en 1998), aucune objection n'avait été formulée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le déclassement de ces portions de terrain et confirme la vente à Monsieur BIAU Guy, à raison de 7.63 € le m² pour une surface de 1 270 m².

Cession de terrain par les consorts CORBIERE au lieudit « Payrolles »

Le périmètre de sécurité, dans le cadre des travaux de l'eau est en cours de réalisation. Les consorts CORBIERE ont été contactés, en effet une partie de la parcelle cadastrée L 853 (127 m²) leur appartenant se trouve dans l'emprise du périmètre.

Les consorts CORBIERE acceptent de céder gratuitement ces 127 m² à la commune.

Lettre de M.SENEGAS Jean-Claude, la Nastarié pour chemin rural

M.SENEGAS Jean-Claude demande la cession par la commune d'un chemin rural séparant les parcelles K60 et k 389 en compensation des désagréments subits lors du passage des canalisations d'eau et des câbles électriques du bassin du Clap, la demande porte sur le paiement par la commune des frais de géomètre et de notaire. Suite à l'exposé du maire, le conseil municipal décide de répondre

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 03 septembre 2009

favorablement à la demande et fixe le prix à 0,50 € le mètre carré. Pour le reste le conseil municipal rappelle qu'une procédure d'indemnisation est en cours et elle sera la même pour tous. Les exploitants dont les terres sont traversées par les canalisations et les câbles électriques, seront dédommagés, en fonction des surfaces endommagées et des cultures traversées. Si l'enquête publique s'avère positive, les frais de géomètre et de notaire seront supportés par le demandeur.

Lettre de M.ROUCAIROL Edgard de Jaladieu pour achat du domaine public

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'achat d'une portion de domaine public au lieudit « Jaladieu » formulée par Monsieur ROUCAIROL Edgard. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande le déclassement de la portion du domaine public en domaine privé, par une enquête publique .

Vente de terrain à Mme SARGEUX Josette de la Goudarié

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par la délibération du 28 avril 2009, il avait été accepté la demande de déclassement de deux portions du domaine public en domaine privé de la commune, formulée par Madame SARGUEUX Josette résidant à la Goudarié . Après enquête publique, aucune objection n'a été formulée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le déclassement de ces portions de terrain et confirme la vente à Madame SARGUEUX Josette, à raison de 7.63 € le m² pour une superficie à déterminer par le géomètre.

Informations et questions diverses.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Alain AZAIS, conseil municipal, demeurant à Valès haut, comme délégué correspondant « sécurité routière ».
- Adhésion à l'Association des collectivités Forestières du Département du Tarn : après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à la nouvelle association.
- Travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'église de Cambous

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une partie de la toiture de l'église de Cambous est en mauvais état. L'entreprise SO.LA.CO TP a fourni un devis s'élevant à 43 965.95 € HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la réalisation des travaux de réfection de la toiture, sollicite l'aide du Département et de l'Etat et s'engage à autofinancer la part restant à la charge de la collectivité.

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 03 septembre 2009

➤ Travaux AEP, Indemnisation des agriculteurs ayant subi des dommages.

Suite à la pose des canalisations concernant les travaux de la réorganisation d'eau potable dans la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'indemniser les agriculteurs ayant subi des dommages, suivant le barème fixé par la Chambre d'Agriculture.

Le dédommagement s'effectuera suivant la nature des cultures des parcelles dont l'exploitant (propriétaire ou fermier) a eu un manque à gagner.

Le géomètre de l'entreprise titulaire du marché sera chargé de métrer les parcelles concernées.

➤ Columbarium de Biot

Les travaux du nouveau cimetière de Biot sont terminés. Dans ce nouvel emplacement, il a été installé un columbarium de 12 places. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a fixé le prix d'une case (soit deux emplacements) à 350 €.

➤ Redécoupage des circonscriptions du Tarn

Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal donne son avis sur le redécoupage des circonscriptions du Tarn. Le conseil municipal, après en avoir délibéré déclare être favorable à un redécoupage du département tel qu'il est proposé par la commission de contrôle prévue par l'article 25 de la Constitution (commission Guéna) et validé par un avis du Conseil d'Etat. Il respecte les équilibres territoriaux, géographiques et historiques : Albi-Carmaux-Ségala, Castres-Mazamet-Montagne et Gaillac-Graulhet-Lavaur.

Séance levée à 0 h 15